



Demande cassation devant conseil d etat

Par **jouitahmyda**, le **16/04/2016** à **18:50**

je suis un algerien entree en france le 10 avril 2003 AVEC VISA FRANCAIS PUIS j ai rester jusqu au 26 juin 2013 j ai poser mon dossier a la prefecture de toulouse pour admission au tuitre de sejour et regularisation selon lois de 10 ans de presence avec preuves annee apres annee il me reponder qu apres 22 mois avec une decision OQTF j ai refait un recours au trubunal administrative apres me rjetee ma demande puis j ai saisir trubunale administrative de bordeaux il me rejete il me reste une cassation devant le conseil d etat moi ce que je demande a toutes personne qui sais m orienter qu est ce que j e peut faire? LE PROBLEME C EST QUE J AI LA PREUVE CAPITAL pour gagner puis le prefet quand il examiner mon dossier il dit que monsieur xxxx il a presenter que le jour ou il a deposer son dossier mais moi quand je me suis entrer a toulouse avant l experation de mon visa j ai demander la prolongation ils m ont accepter j ai payee les droits et mon faire la vignette sur mon passeport sans citer les quittances de loyer :formation; l aid medicale ordonnaances ; factures ase ce que ya quelqu un me repondre merci?